

Séance plénière

Budget supplémentaire 2020



6 juillet 2020

RELEVÉ DES DECISIONS

Le lundi 6 juillet 2020, à 9h30, les membres du Conseil départemental, sur convocation adressée le 23 juin 2020 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle du Dortoir des Moines, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Frédéric BEAUCHEF, Président de Commission, M. François BOUSSARD, Président de Commission, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de Commission, M. Patrick DESMAZIÈRES, Conseiller départemental, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Michèle JUGUIN-LALOYER, Conseillère départementale, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Brigitte LECOR, Conseillère départementale, Mme Françoise LELONG, Conseillère départementale, M. Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, M. Gilles LEPROUST, Conseiller départemental, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Présidente de Commission, M. Fabien LORNE, Président de Commission, M. Eric MARCHAND, Conseiller départemental, Mme Monique NICOLAS LIBERGE, Conseillère départementale, Mme Catherine PAINEAU, Conseillère départementale, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Jacqueline PEDOYA, Conseillère départementale, M. Claude PETIT-LASSAY, Conseiller départemental, Mme Véronique RIVRON, Présidente de Commission, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, M. Olivier SASSO, Conseiller départemental, M. Régis VALLIENNE, Président de Commission, M. Patrice VERNHETTES, Conseiller départemental.

Excusés :

Absents :

Procurations : Mme Elen DEBOST donne pouvoir à M. Gilles LEPROUST, Mme Isabelle LEMEUNIER donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Samuel CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Delphine DELAHAYE donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique RIVRON

Rapporteur :
M. Fabien LORNE

1 Compte administratif de l'exercice 2019 - Budget général

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2019 en recettes et en dépenses.

Budget général

1° Approuve les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes :	586 719 105,47 €
- Dépenses :	516 505 032,34 €
- Solde 70 214 073,13 €	

Section d'investissement

- Recettes :	189 622 074,56 €
- Dépenses :	231 956 909,71 €
- Solde -42 334 835,15 €	

Excédent disponible

27 879 237,98 €

2° Affecte le résultat 2019 de la façon suivante :

- reporte en dépenses d'investissement au compte 001 : (solde d'exécution de la section d'investissement de l'année 2019)	42 334 835,15 €
- affecte en recettes d'investissement au compte 1068 :	42 334 835,15 €
- reporte en recettes de fonctionnement au compte 002 : (excédent disponible après financement du solde d'exécution 2019)	27 879 237,98 €

Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour, 13 contre et 3 abstentions.

2 Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2019 Annexes du compte administratif 2019

Le Conseil départemental,
Vu l'article L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des transactions et de l'état des acquisitions et cessions immobilières poursuivies par la Collectivité Départementale, au cours de l'année 2019, détaillée dans les pièces jointes en annexes

Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour, 13 contre et 3 abstentions.

3 Compte administratif de l'exercice 2019 - Foyer de l'Enfance

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2019 en recettes et en dépenses du Foyer de l'Enfance

1°/ Approuve les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes :	3 521 334,77 €
- Dépenses :	3 334 877,78 €
- Solde 186 456,99 €	

Section d'investissement

- Recettes :	377 170,14 €
- Dépenses :	11 943,57 €
- Solde 365 226,57 €	

Excédent disponible

551 683,56 €

2°/ Affecte le résultat 2019 de la façon suivante :

- reporte en recettes de fonctionnement au compte 002 :	186 456,99 €
- reporte en recettes d'investissement au compte 001 :	365 226,57 €

Adopté par le Conseil Départemental, avec 28 votes pour et 13 abstentions.

4 **Compte administratif de l'exercice 2019 - Parc départemental**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2019 en recettes et en dépenses du Parc départemental.

1°/ Approuve les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes :	13 174 086,18 €
- Dépenses :	11 010 495,62 €
- Solde	2 163 590,56 €

Excédent disponible **2 163 590,56 €**

2°/ Affecte le résultat 2019 de la façon suivante :

- reporte en recettes de fonctionnement au compte 002 : **2 163 590,56 €**

Adopté par le Conseil Départemental, avec 28 votes pour et 13 abstentions.

5 **Compte de gestion 2019**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental pour l'exercice 2019 qui fait apparaître des résultats identiques à ceux du Compte administratif. Les excédents constatés sont les suivants :

Budget global pour un excédent de 30 594 512,10 € soit :

- ✓ **Département** pour un excédent global de **27 879 237,98 €**,
- ✓ **Foyer de l'Enfance du Mans** pour un excédent global de **551 683,56 €**,
- ✓ **Parc départemental** pour un excédent global de **2 163 590,56 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 29 votes pour et 13 abstentions.

COMMISSION SOLIDARITÉ - AUTONOMIE - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique RIVRON

Rapporteur :
Mme Marie-Thérèse LEROUX

6 Solidarité - plan de relance

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un fonds de soutien de **2 000 000 €** en faveur des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Personnes âgées, personnes handicapées dont les Services d'aide et d'accompagnement à domicile). Ce fonds aura pour vocation d'intervenir sur les difficultés structurelles des partenaires en fonction des dispositions produites par l'Etat. La promulgation successive des dispositions réglementaires, qui à ce jour ne sont pas toutes parues, nécessite de différer l'inscription des crédits et sa mobilisation éventuelle lors de prochaine décision modificative.

DECIDE de majorer l'indemnité d'entretien des assistants familiaux à hauteur de 100 € mensuels pour le mois de mai 2020.

DECIDE de l'attribution d'une compensation de 200 € pour les mois de mai 2020 pour chaque assistant familial ayant accueilli, par dérogation, un ou des enfants supplémentaires ainsi que pour les assistants « relais » ou « séquentiels » accueillant des situations complexes.

DECIDE d'allouer une enveloppe globale exceptionnelle de **70 000 €** afin d'apporter un soutien financier aux associations caritatives (Banque alimentaire, Croix rouge française, Restos du Cœur, Secours populaire, Secours catholique et autres associations qui pourraient faire valoir leur engagement). Cette enveloppe sera répartie par la Commission permanente en fonction des dossiers. Le financement des subventions se fera par repliement de crédits sur la ligne de crédits « autres interventions sociales (LC 11894) ».

Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour et 16 abstentions.

7 Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ACTION 2- REpondre aux besoins d'accueil des mineurs en grande difficulté

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-200 000 €**.

BUDGET ANNEXE DE L'UNITE D'ACCUEIL D'URGENCE/CENTRE MATERNEL
--

Sur avis de la Commission de surveillance de l'établissement Unité d'accueil d'urgence/centre Maternel de la Sarthe du 18 juin 2020,

ADOpte le budget Supplémentaire de l'Unité d'accueil d'urgence/centre Maternel pour 2020.

ARRETE les recettes intégrant l'excédent de la section d'exploitation reporté à hauteur de 186 457 € et l'excédent d'investissement reporté à hauteur de 365 227 € ainsi que les dépenses du Budget supplémentaire pour l'exercice 2020 de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 253 457 €

Recettes : 253 457 € dont 67 000 € correspondant à la dotation complémentaire du budget principal

Section d'investissement :

Dépenses : 349 956 €

Recettes : 349 956 €

PRECISE que le budget supplémentaire pour 2020 a été voté par nature et par chapitre.

ACTION 4 – SOUTENIR L'ENVIRONNEMENT SOCIO-EDUCATIF, SCOLAIRE, SPORTIF ET SANITAIRE

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+200 000 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION INSERTION ET LOGEMENT

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique RIVRON

Rapporteur :
M. Patrick DESMAZIÈRES

8 Insertion et Logement - plan de relance

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Insertion et Logement et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la neutralisation de la période du confinement pour l'ensemble des structures financées dans le cadre du Plan départemental d'insertion, soit 2 mois, avec un paiement à 100% et une évaluation des actions sur les 10 mois restants de 2020.

DECIDE la mise en place et la gestion d'un fonds d'urgence à hauteur de **80 000 €** dans le cadre des crédits « aide exceptionnelle » inscrit au BP 2020 pour les structures d'insertion (PDI) en difficultés, à l'appui du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

9 Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Insertion et Logement et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 2 – Gérer équitablement l'allocation RSA, avec une politique de contrôle adaptée

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de + 5,8 M€.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

COMMISSION DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique RIVRON

Rapporteur :
Mme Martine CRNKOVIC

10 Développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Numérique et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ACTION 1 – RENFORCER ET MODERNISER LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LES COLLEGES

PREND ACTE du planning actualisé des déploiements dans les collèges

	COLLEGES PNC VAGUE 6	Date de déploiement initiale	Date de déploiement actualisée
1	ST CALAIS - Jules Ferry	1er avril	3 juin
2	LE MANS - Les Sources	29 avril	17 juin
3	BEAUMONT - Le Joncheray	13 mai	1 ^{er} juillet
4	BALLON - René Cassin	3 juin	8 juillet
5	CHANGE - Jacques Peletier	30 septembre	30 septembre
6	CERANS-FOULLETOURTE - P. Belon	14 octobre	14 octobre
7	LE MANS - Joseph Weismann	18 novembre	18 novembre
8	LA FLECHE - Le Vieux-Chêne	2 décembre	2 décembre
9	PARIGNE-L'ÈVEQUE - Louis Cordelet	6 janvier 2021	6 janvier 2021
10	LE MANS - Le Vieux Colombier	20 janvier 2021	20 janvier 2021

ACTION 2 - DEVELOPPER ET ALIGNER LE SI SUR LA STRATEGIE DE LA COLLECTIVITE

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+40 000 €**.

ACTION 3 - GARANTIR LA FIABILITE DE L'INFRASTRUCTURE DES SI

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+510 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

11 Moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Développement numérique et réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 2 : garantir la qualité du réseau de distribution d'électricité dans la Sarthe

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de +1 600 €.

Action 3 : accompagner la transition énergétique

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement pour le déploiement des bornes de recharges électriques sur les sites du Département de +60 000 €.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et de crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNETÉ

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique RIVRON

Rapporteur :
M. Régis VALLIENNE

12 Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Réussite éducative et Citoyenneté et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – Rénover et moderniser les collèges

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+1 036 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique RIVRON

Rapporteur :
M. Frédéric BEAUCHEF

13 Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission des Infrastructures Routières et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ACTION 1 – MODERNISER LES ROUTES

DECIDE d'inscrire les crédits suivants :

- **350 000 €** en dépenses d'investissement
- **100 000 €** en recettes d'investissement
- **30 000 €** en dépenses de fonctionnement

ACTION 2 – ENTRETENIR ET EXPLOITER LES RESEAUX

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+100 000 €**

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

ACTION 4 – GERER LE PARC

ADOPTE, par chapitre, le budget supplémentaire du Parc départemental pour l'exercice 2020.

ARRETE en conséquence les recettes intégrant l'excédent de la section de fonctionnement reporté à hauteur de 2 163 590,56 € et les dépenses du budget supplémentaire annexe du Parc départemental pour l'exercice 2020 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : **+3 363 590,56 €**

Recettes : **+3 363 590,56 €**

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique RIVRON

Rapporteur :
M. François BOUSSARD

14 Soutenir les acteurs des territoires dans le cadre de la crise sanitaire Covid19

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis favorables de la commission Attractivité du Département : Aménagement, Agriculture et Développement Durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 2 – Plan de relance Covid19

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **400 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **1 100 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

VALIDE le cadre d'intervention de la politique de relance 2020-2022 du Département, tel que joint en annexe.

AUTORISE le Président à signer les conventions de relance personnalisées par commune et communauté de communes, reprenant ce cadre d'intervention **sur la base de la convention-type jointe en annexe**.

DELEGUE à la Commission permanente l'attribution des subventions au regard du ou des projet(s).

Adopté par le Conseil Départemental, avec 29 votes pour et 13 abstentions.

COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT : CULTURE, SPORT, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique RIVRON

Rapporteur :
Mme Véronique RIVRON

15 Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis favorables de la commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 - Contribuer au développement de l'enseignement artistique

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+226 250 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Action 2 - Soutenir les acteurs locaux au niveau culturel et patrimonial

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+190 000 €**.

Action 6 - Soutenir les acteurs locaux et associatifs au niveau sportif

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+60 000 €**

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

16 Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis favorables de la commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 2 - Mettre en valeur l'itinérance et en particulier la navigation

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+52 500 €**.

Action 3 - Valoriser le patrimoine départemental

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+100 000 €**.

ATTRIBUE une aide exceptionnelle de **100 000 €** en fonctionnement à Sarthe culture.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Véronique RIVRON

Rapporteur :
M. Fabien LORNE

17 108 métiers au service des Sarthois

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Sur l'avis du Comité Technique du 29 mai 2020
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-834 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 87, 88, 111 et 136,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020, en son article 11,

Après avoir délibéré

DECIDE de procéder à l'ajustement des postes

Créations de postes sans incidence financière

- **DGA Infrastructures et développement territorial**
- 1.1 1 poste de techniciens territoriaux à effet au 01/02/2020
- **DGA Ressources**
- 1.2 1 poste de rédacteurs territoriaux à effet au 01/07/2020

Transformations de postes suite AG/PI

DGA Solidarité départementale

2.1 - 1 poste d'adjoints territoriaux en 1 poste de rédacteurs territoriaux

DGA Infrastructures et développement territorial

2.2 - 4 postes d'Adjoints techniques territoriaux en 4 postes Adjoints techniques territoriaux

2.3 - 1 poste d'Adjoints territoriaux en 1 poste de Rédacteurs territoriaux

2.4 - 1 poste d'Assistants de conservation territoriaux en 1 poste Attachés de conservation territoriaux

DGA Ressources

2.5 - 1 poste d'Adjoints territoriaux en 1 poste de Rédacteurs territoriaux

2.6 - 1 poste d'Agents de maîtrise territoriaux en 1 poste de Techniciens territoriaux

2.7 - 1 poste de Rédacteurs territoriaux en 1 poste Attachés territoriaux

2.8 - 1 poste de Techniciens territoriaux en 1 poste d'ingénieurs territoriaux

Transformations de postes suite à procédure de recrutement ou réussite concours

DGA Solidarité départementale – DCSD

- 3.1 - 1 poste de Psychologues territoriaux en 1 poste de Puéricultrices territoriales – à effet au 18/05/2020
- 3.2 - 1 poste de Cadres de santé territoriaux en 1 poste Puéricultrices territoriales – à effet au 01/06/2020
- 3.3 - 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste d'Assistants socio-éducatifs territoriaux – à effet au 01/04/2020
- 3.4 - 1 poste d'Agent sociaux territoriaux en 1 poste de Moniteurs éducateur et intervenant social territoriaux – à effet au 01/05/2020
- 3.5 - 1 poste de Rédacteurs territoriaux en 1 poste d'Adjoints administratifs territoriaux – à effet au 01/04/2020

DGA Infrastructures et développement territorial

- 3.6 - 1 poste de Techniciens territoriaux en 1 poste d'Adjoints techniques territoriaux - à effet au 01/07/2020
- 3.7 - 1 poste d'Ingénieurs territoriaux en 1 poste de Techniciens territoriaux – à effet au 26/02/2020
- 3.8 - 1 Poste d'Adjoints administratifs territoriaux en 1 poste de Rédacteurs territoriaux – à effet au 27/04/2020
- 3.9 - 1 poste de Techniciens territoriaux en 1 poste d'Ingénieurs territoriaux – à effet au 30/03/2020
- 3.10 - 1 poste de Techniciens paramédicaux territoriaux en 1 poste de Techniciens territoriaux – à effet au 01/04/2020

DGA Ressources

- 3.11 - 1 poste de Rédacteurs territoriaux en 1 poste de Psychologues territoriaux – à effet au 01/02/2020
- 3.12 - 1 poste de Rédacteurs territoriaux en 1 poste d'Adjoints administratifs territoriaux – à effet au 15/02/2020
- 3.13 - 1 poste d'Ingénieurs territoriaux en 1 poste de d'Attachés territoriaux – à effet au 01/04/2020
- 3.14 - 1 poste de Rédacteurs territoriaux en 1 poste d'Adjoints administratifs territoriaux – à effet au 01/06/2020
- 3.15 - 1 poste d'Ingénieurs territoriaux en 1 poste d'Adjoints administratifs territoriaux – à effet au 01/04/2020
- 3.16 - 1 poste d'Adjoints techniques des établissements d'enseignement en 1 poste d'Agent de maîtrise – à effet au 01/02/2020
- 3.17 - 1 poste d'Adjoints techniques des établissements d'enseignement en 1 poste d'Agent de maîtrise – à effet au 01/02/2020 (j'ai fait 2 lignes entre 3.16 et 3.17 car ce ne sera pas la même codification sur CEGID le second est suite à réussite concours)

Cabinet

- 3.18 - 1 poste d'Agent de maîtrise en 1 poste d'Adjoints techniques territoriaux - à effet au 01/02/2020

Renouvellement de postes créés à durée déterminée

DGA Solidarité départementale

- 4.1 -1 postes de rédacteurs territoriaux – DEIL jusqu'au 30/06/2021

Suppressions de postes

DGA Infrastructures et développement territorial

5.1 - 1 poste d'adjoints techniques territoriaux – à effet au 01/01/2020

Cabinet

5.2 - 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux – à effet au 01/01/2020

Action 3 – Accompagner la vie au travail

AJUSTE les dépenses de fonctionnement par un transfert de crédit de 30 000 € des dépenses « Autres honoraires conseils » pour financer l'attribution de CESU aux agents disposant d'un statut de travailleur handicapé du fait de factures relatives à l'exercice 2019 arrivées tardivement.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

18 Révision des durées d'amortissement concernant la reconstruction des collèges d'Arnage, Coulaines, Pierre-Gilles de Gennes au Mans, Noyen-sur-Sarthe et la numérisation des stocks de dossiers individuels usagers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer la durée des amortissements concernant la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, de Pierre-Gilles de Gennes au Mans et de Noyen-sur-Sarthe à 40 ans.

DECIDE de fixer la durée des amortissements concernant la numérisation des stocks de dossiers individuels usagers à 10 ans.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

19 Optimiser les moyens généraux

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – Gérer de manière optimisée et éco responsable les achats et moyens courants

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+2 000 000 €**

Action 3 – Rationaliser les besoins documentaires, d'affranchissement et les frais généraux

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+2 500 €**

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

20 **Habilitation pour agir en justice - Compte-rendu de la délégation**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le Département est partie dans les affaires suivantes :

1. Devant le tribunal administratif de Nantes pour 17 nouveaux contentieux depuis la réunion des 6 et 7 février 2020

- **8** dossiers concernent le RSA :
 - 4 font suite à un refus de remise de dette d'un indu RSA (Dossiers RSA n°019/42, RSA n°2020/1,4 et 6),
 - 4 requêtes en contestation d'indu (Dossiers RSA n° 2019/43, RSA n°2020/2,3 et 5).
- **2** requêtes ont été déposées par un MNA, dont une en référé-suspension suite à un refus de contrat jeune majeur (Dossiers n°2020/ 1 et 2).
- **1** recours relatif à une question d'aménagement foncier en rectification de limites de propriété (Dossier n°2020/03).
- **2** requêtes, dont une en référé-suspension, ont été déposées par une assistante maternelle suite au retrait de son agrément (Dossiers n°2020/04 et 05).
- **1** procédure de référé engagée par une mère qui avait placé son enfant à l'Aide sociale à l'enfance pour récupérer sa fille (Dossier n°2020/06).
- **1** référé précontractuel a été formé par un candidat non retenu dans une procédure de marché public (Dossier n°2020/07).
- **2** requêtes en référé-liberté ont été déposées par chacun des membres d'un couple d'étrangers pour faire valoir leur droit à un hébergement d'urgence et aux versements d'allocations exceptionnelles.

2. Le Département s'est constitué partie civile en matière de fraude au RSA contre :

- Madame Mariama C.
- Madame Magali B. et Monsieur Stéphane C.
- Madame Isabelle P. et Monsieur Frédéric D.
- Madame Tiffany A.
- Madame Rose S.

PREND ACTE du compte-rendu des jugements rendus dans les affaires où le Département était partie.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

21 Protéger l'équilibre financier du Département

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Optimiser la gestion de la dette

AJUSTE l'enveloppe de :

- recettes de fonctionnement de **-20 000 €**
- recettes d'investissement de **-14 720 388 €**

Action 5 – Dépenses imprévues

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+1 180 000 €**

PREND ACTE du virement d'une somme de 1 180 000 € du chapitre 020 (dépenses imprévues) vers le chapitre 011 (charges à caractère général) au titre de l'exercice 2020.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 31 votes pour et 11 abstentions.

22 Budget supplémentaire 2020

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget supplémentaire pour l'année 2020.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget supplémentaire pour l'exercice 2020 de la manière suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 48 755 940 €

Recettes : 48 755 940 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 27 859 343 €

Recettes : 27 859 343 €

PRECISE que le budget supplémentaire pour 2020 a été voté par nature et par chapitre.

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme et les écritures de caducité conformément aux tableaux joints en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 27 votes pour, 12 contre et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Pôle Coordination de la prise de décision.